**Saison 2022/2023**

***Prendre une licence à l’A.S.L. BASKET c’est :***

1. L’adhésion à la Fédération Française de Basket-ball.
2. L’adhésion à l’Association Sportive Libournaise de Basket.
3. L’assurance complémentaire en cas de blessure sportive (Options A + Complément C prise en charge par le club).
4. La possibilité de participer aux entraînements, compétitions, stages et sorties diverses organisées.
5. Le prêt, par le club, d’un équipement pour la compétition (maillot et short).
6. L’adhésion sans réserve à la charte de l’association

***Tarifs des licences saison 2022-2023***

*(pour les mutations ou Licence T contacter par mail* licences.aslibournebasket@gmail.com *)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Sénior Garçon | Joueur né en 2002 et avant | 165 € |
| Sénior Fille | Joueuse née en 2004 et avant | 165 € |
| U18-U19-U20 Garçon | Joueur né en 2003, 2004,2005  | 160 € |
| U16-U17-U18 Fille | Joueuse née en 2007, 2006,2005 | 160 € |
| U16-U17 Garçon | Joueur né en 2006, 2007  | 160 € |
| U14-U15  | Joueur né en 2008, 2009  | 160 € |
| U12-U13 | Joueur né en 2010, 2011 | 135 € |
| U10-U11 | Joueur né en 2012, 2013 | 120 € |
| U8-U9 | Joueur né en 2014, 2015 | 120 € |
| U5-U6-U7 (Baby Basket) | Joueur né en 2016, 2017, 2018 | 85 € |
| Loisir/Détente | Joueur né en 2002 et avant  | 90 € |
| Dirigeant |  | 70 € |

***Renouvellement de licence***

Suivre les indications en cliquant sur le lien que vous allez recevoir. Pour vous aider consulter la « procédure prise de licence FFBB » qui vient de vous être envoyée en pièce jointe et mise à disposition sur notre site.

Pensez à télécharger les documents qui vous seront demandés lors de votre inscription.

Pour le paiement, il pourra se faire par chèque (Possibilité de paiement en plusieurs fois – indiquer la date de dépôt souhaitée au dos de chaque chèque), espèces, coupon sport, chèques vacances, du montant correspondant à sa catégorie à l’ordre de l’**A.S.L. Basket** (voir tableau ci-dessus) ou par carte bancaire via HelloAsso à la fin de votre saisie.

**FICHE D’INSCRIPTION – Saison 2022-2023**

Nom : Prénom :

Date de naissance : Catégorie :

Adresse :

CP / Commune :

Téléphone : - - - - Portable : - - - -

Mail : @

Profession des parents :

Père :

Mère :

Personne à prévenir en cas d’urgence :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP / Commune :

Téléphone : - - - - Portable : - - - -

Utilisation de photos de votre enfant par le Club ASL Basket

Nous utilisons des photos des enfants du club, parmi lesquels, il y a le vôtre :

* Pour la presse
* Pour le site internet du club
* Pour la page Facebook du club

La loi nous fait obligation d’avoir l’autorisation écrite des parents pour cette utilisation.

 « L’article 9 du Code civil stipule : « chacun a droit au respect de sa vie privée. ». « Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits … ». « C’est à celui qui reproduit l’image d’apporter la preuve de l’autorisation… »

S’agissant de mineurs, ce droit à l’image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d’application stricte.

En conséquence, aucune photo d’enfants reconnaissables ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs, responsables,…).

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir remplir le bas de cette feuille, afin que nous sachions quelle est votre position sur la question.

Madame, Monsieur …………………………………………

autorise le club à utiliser dans le cadre sportif (presse, internet) les photos de mon enfant licencié, prises au cours des activités du club.

refuse que le club utilise des photos de mon enfant licencié.

Fait à le Signature des parents :

CHARTE DE L’ASL BASKET

**Engagements du club :**

* Mettre à disposition du licencié les moyens matériels pour atteindre les objectifs fixés (en fonction des catégories d’âge) : créneaux horaires d’entrainements, matériel technique, maillots, shorts, etc…
* Fournir un encadrement technique de qualité pour assurer les séances d’entrainements et les matchs.
* Fournir le calendrier des rencontres dès le début de la saison sportive.
* Permettre au licencié de s’épanouir dans une pratique sportive répondant à ses choix : compétition ou loisir.
* Veiller à ce que soit respectée l’intégrité physique du licencié.
* Tenir le licencié informé sur la vie du club.

**Engagements du licencié :**

* Participer à toutes les séances d’entrainements proposées par l’encadrement technique de son équipe.
* Participer à toutes les rencontres officielles inscrites au calendrier de son équipe.
* Participer à la vie du club.
* Respecter les règles de vie en équipe.
* Respecter les différents acteurs d’un match (arbitres, table de marque, adversaire, public, ses coéquipiers et son coach

**Utilisation des salles :**

* Les licenciés du club sont les seuls habilités à utiliser les équipements sportifs tout en les respectant
* L’accès aux salles est formellement interdit aux deux roues, skates, rollers etc….

**En lisant cette chartre tout licencié s’engage à respecter ces règles de vie sportive et associative**

REGLEMENT INTERIEUR

Le but principal de ce Règlement Intérieur (adopté par le Comité directeur) est que chaque licencié s’engage à participer à la bonne marche du Club, à véhiculer une image positive du Club lors des rencontres, et à maintenir un esprit Club.

***Création / Renouvellement de licence :***

Toute personne désirant prendre ou renouveler sa licence à l’ASL Basket devra s’adresser au secrétaire du club.

Elle remettra un dossier complet accompagné du règlement de la licence. Des facilités de paiement pourront lui être accordées si elle en fait la demande. L’adhésion reste soumise à l’approbation du bureau.

**L’ ASL ne s’engage pas à renouveler automatiquement une licence joueur d’une saison à l’autre**

***Entrainements / Matchs :***

Tout joueur, non titulaire d’une licence A.S.L., ne pourra pas participer aux entrainements (exception : les deux premières séances d’entrainement de la saison et sauf accord express des dirigeants).

**Tout joueur licencié participera de manière régulière aux entrainements de son équipe**

**En cas d’indisponibilité, il préviendra son entraineur le plus tôt possible**

***Utilisation du matériel :***

Les licenciés sont seuls habilités à utiliser le matériel et les équipements sportifs et ils doivent les respecter (vestiaires, cercles, ballons, maillots …).

***Comportement :***

L’ A.S.L. attend de tous ses licenciés un comportement exemplaire :

**- sur le terrain** : respect de l’adversaire et de tous les acteurs de la rencontre (le Basket est un sport),

respect des règles de jeu.

Tout licencié joueur, condamné à une amende par le Comité, la Ligue ou la F.F.B.B. pour faute technique, dossier disciplinaire… paiera le montant de son amende.

(A titre d’information, 150 euros d’amende pour 3 fautes techniques et / ou une disqualifiante).

**- à l’extérieur du terrain** : encourager son équipe est normal et souhaité. Cela fait partie de l’esprit du club.

Aucune insulte envers l’arbitre, l’adversaire, ses coéquipiers, son coach ou le public ne sera tolérée.

Certaines agressions verbales, à fortiori physiques, sont inadmissibles et seront sanctionnées lourdement par le club. Les dirigeants n’hésiteront pas à réagir si nécessaire (convocation Commission de Discipline).

Rappel : la consommation d’alcool par les mineurs est **formellement interdite au sein du club**.

Une grande vigilance est demandée. Le slogan « l’abus d’alcool est dangereux pour la santé » doit être de règle dans le milieu sportif.